

# A l'attention des agriculteurs du Parc naturel régional des Alpilles

Auteur: Romain Blanc <r.blanc@parc-alpilles.fr>

Dans ce contexte particulier, chaque exploitation est soumise à rude épreuve.

Vente directe, main d'œuvre, aide alimentaire ou autre besoin ?

La Chambre d'Agriculture des Alpes du Rhône, Agri13  
d'information concernant les exploitations agricoles.

Suivez le lien :

<https://paca.chambres-agriculture.fr/?/covid-19-relais-din?/>

Cela se présente comme une boîte à outils pouvant répondre au mieux à vos questions et actualisés au fur et à mesure des informations connues.

Vous y trouverez les mesures d'aides existantes aux entreprises agricoles :

- au niveau social en tant qu'employeur (MSA, Main d'œuvre, chômage partiel?)
- au niveau économique (mesures de soutien, report de paiement de cotisations?)

- mesures fiscales et bancaires

- soutien à la commercialisation (inscription possible sur différentes plateformes et autres circuits?)

- des conseils par filières

Et de nombreux autres outils...

Le [Parc naturel régional des Alpilles](#) est à votre disposition pour toute question.

Contact : sylvain Della Torre/ agriculture@parc-alpilles.fr/ 06 47 26 90 60